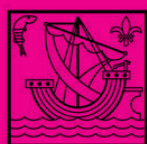


RENCONTRES Règlement ARTISTIQUES

Rencontres Artistiques 2022

CARRÉ
SUR
SEINE



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

ICART
L'école du management
de la culture et du marché de l'art

FS
FONDS DE DOTATION
INTERCONSTRUCTION

EME
FONDS
DE DOTATION
EMERIGE

COMPAGNIE DES
BATEAUX A ROUE

RÈGLEMENT des RENCONTRES ARTISTIQUES CARRÉ SUR SEINE - PRIX CARRÉ SUR SEINE

- 1. Généralités**
- 2. Dotations**
- 3. Conditions de participation**
- 4. Dossiers acceptés**
- 5. Conditions de sélection**
- 6. Réclamations**
- 7. Droits d'auteurs**
- 8. Règlement**

1. GÉNÉRALITÉS

CARRÉ SUR SEINE, association loi de 1901, dont le siège est situé au 80 rue du Château - 92100 Boulogne-Billancourt organise annuellement les Rencontres Artistiques Carré sur Seine.

A l'issue de cette manifestation, l'association CARRE SUR SEINE attribue trois dotations intitulées «Prix Carré sur Seine».

Par le biais des Rencontres Artistiques Carré sur Seine - un rendez-vous à destination des artistes de tout horizon disciplinaire - les artistes présentent leur travail à des experts du monde de l'art lors de rendez-vous individuels de 20 mn, sous forme de lectures de portfolio.

2. DOTATIONS

Le Prix Carré sur Seine est décerné aux artistes ayant présenté les travaux les plus remarquables lors des rendez-vous organisés dans le cadre des Rencontres Artistiques.

Les trois dotations, d'une valeur de 5 000 euros chacune, sont attribuées à l'issue des Rencontres par un jury composé des experts présents aux rencontres Artistiques.

Les Lauréats des éditions précédentes peuvent participer aux Rencontres Artistiques mais ne peuvent pas prétendre à un nouveau prix.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les Rencontres Artistiques Carré sur Seine sont ouvertes à tous les artistes, quelles que soient leur discipline, leur âge et leur nationalité.

Les artistes sont sélectionnés sur dossier de candidature par l'Association Carré sur Seine et selon les modalités disponibles sur le site de l'association

<https://carre-sur-seine.com/modalites/>

Cette première étape de candidature est gratuite.

Les candidats sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur dossier, des places disponibles pour les Rencontres et de la date de réception de leur dossier.

Les candidats sont avisés par email de leur admission aux Rencontres.

Il est également communiqué aux artistes sélectionnés une date à laquelle ils ont accès aux plannings des experts. A cette date, et selon les disponibilités, ils peuvent s'inscrire pour des rendez-vous individuels de 20 minutes par expert.

Dans un souci d'équité, chaque candidat sélectionné peut prendre au maximum 5 rendez-vous et ce dans la limite du nombre de rendez-vous disponibles et des créneaux de présence des experts qu'ils souhaitent rencontrer.

Il est interdit de dépasser la limite des 5 rendez-vous faute de quoi le candidat se verrait supprimer arbitrairement des séances afin de rester dans la limite réglementaire et ce sans possibilité de remboursement.

Bien entendu, s'il reste des places à pourvoir après ces inscriptions, cette limitation sera levée par Carré sur Seine.

L'accès aux plannings des experts se fait progressivement selon différents paramètres :

1. Les disponibilités des experts
2. Date de candidature
3. Qualité du travail artistique
4. Régulation du trafic sur le site

Pour chaque rendez-vous individuel avec un expert, la participation aux frais est de 12 euros. Aucun remboursement ne sera possible en cas de doublon ou d'erreur

lors de la prise de rendez-vous mais aussi de retard ou désistement du candidat le jour de la séance.

En cas d'annulation d'une séance par un expert ou par Carré sur Seine, le candidat pourra prétendre à un remboursement de la séance sur simple demande, à moins que celle-ci n'ait pu être reprogrammée.

Une facture est disponible pour les rendez-vous réglés via le site de l'Association, dans l'espace " Mon Compte " de l'artiste.

Si les Rencontres Artistiques Carré sur Seine ne peuvent, pour des raisons de force majeure, se tenir physiquement, Carré sur Seine se réserve le droit de les organiser en visioconférence.

Il est formellement interdit de contacter les experts au nom des Rencontres Artistiques ou de CARRÉ SUR SEINE. Toute sollicitation auprès d'un expert trois mois avant et après les Rencontres pourrait faire l'objet d'une annulation de la participation de l'artiste sans remboursement.

4. DOSSIERS ACCEPTÉS

Le dossier devra se présenter par email simple selon l'organisation suivante (pas de *wetransfer* ni de *zip*) :

Objet du mail : candidature + prénom et nom du candidat

Corps du mail :

- Nom,
- Prénom,
- Âge,

- Nationalité,
- Site internet (si disponible)
- Compte Instagram (si disponible)

Pièce jointe : un seul et unique fichier PDF intitulé du nom et prénom du candidat comprenant :

- Biographie
- Texte de démarche et note d'intention
- Minimum 10 visuels légendés et représentatifs de la série présentée
- Poids max 8M0

Les dossiers envoyés par *wetransfer* ne sont pas acceptés. Les candidatures qui ne respectent pas ce format ne sont pas prises en compte.

5. CONDITIONS DE SÉLECTION

Pour le Prix Carré sur Seine, un jury composé des experts ayant participé aux Rencontres Artistiques se réunira quelque mois après les Rencontres Artistiques afin d'élire les lauréat.e.s. Les résultats seront dévoilés au début de l'année d'après.

6. RÉCLAMATIONS

La participation aux Rencontres Artistiques implique le plein accord des participants et l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux sélections et résultats.

L'association CARRÉ SUR SEINE ne pourra être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si les Rencontres Artistiques CARRÉ SUR SEINE devaient être modifiées ou purement et simplement annulées.

Si un candidat oublie ses effets personnels (tirages, ordinateur...) lors des Rencontres Artistiques, l'association CARRÉ SUR SEINE ne pourra être tenue responsable des éventuelles dégradations ou disparitions.

7. DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les participants certifient que les photographies de leurs œuvres sont libres de droits et autorisent la représentation gratuite des photographies de leurs œuvres dans le cadre de la promotion du Prix CARRÉ SUR SEINE et de l'association CARRÉ SUR SEINE.

L'association CARRÉ SUR SEINE diffuse régulièrement des images de la manifestation (vidéo ou photo). Si un participant ne souhaite pas apparaître sur les différents supports, merci de le signaler à l'association avant la manifestation.

8. RÈGLEMENT

Le règlement intégral est consultable sur le site Internet de l'association organisatrice :

<https://carre-sur-seine.com/modalites/>